

**AVENANT N° 3 DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018**

**A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES GARAGES DU CANTON DE VAUD  
DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012**

---

Les parties signataires ont convenu les dispositions suivantes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

**Article 35 - ADAPTATION DES SALAIRES**

Pour les employés en service au 1<sup>er</sup> janvier 2017 soumis à la convention collective de travail, les salaires effectifs sont augmentés mensuellement de 50 francs pour tous les salaires jusqu'à Chf.5'000.00.

Ainsi fait à Paudex, le 4 décembre 2017, en sept exemplaires originaux.

**UPSA-VD  
Union vaudoise des garagistes (UVG)**

Le président  
Nicolas LEUBA

Le secrétaire  
Jean-Luc PIRLOT

**UNIA secrétariat central**

La Présidente  
Vania ALLEVA

Le vice-président  
Aldo FERRARI

**UNIA région Vaud**

Le secrétaire régional  
Yves DEFFERRARD

Secrétaire syndical  
Noé PELET